

Compte-rendu de la réunion sur l'harmonisation des grilles de références du socle commun niveau 3ème des documentalistes des collèges et lycée professionnels en charge des classes de 3ème DP6 de la ZAP de Libourne

Établissements représentés : Collège Aliénor d'Aquitaine (Castillon), Collège Léo Drouyn (Vérac), Collège Pierre Martin (Rauzan), Collège Marguerite Duras (Libourne), Lycée professionnel Henri Brulle (Libourne), Collège Eugène Atget (Libourne), Collège Les Dagueys (Libourne), Collège Elie Faure (Sainte-Foy La Grande), Collège de Lussac, Collège Jean Auriac (Arveyres).

L'ordre du jour proposé était le suivant : quelle grille de référence ? Pour quelle méthode ou conditions d'utilisation ?

Le groupe a réaffirmé la mission de l'enseignant-documentaliste de former les élèves à la culture de l'information.

Conscient de la double casquette dont il bénéficie, pédagogue et gestionnaire, chacun des enseignants présent réaffirme son souci de ne pas se marginaliser par rapport aux autres enseignants et donc de participer au travail de validation par compétences qui se met en place.

Pourtant, il nous semble encore et toujours important de souligner qu'une démarche totale de pédagogue de la part de l'enseignant-documentaliste devrait être assujettie à la mise en place d'un statut identique pour tous les enseignants (charge horaire et rétribution identique).

Il est rappelé que deux personnes dans un CDI seraient au minimum nécessaires pour que soient menées efficacement de front les deux missions de l'enseignant documentaliste ; ce que la création de postes de secrétaires de documentation pourrait d'ailleurs permettre.

Ensuite, pour que les enseignants-documentalistes puissent intervenir pleinement dans la validation de « l'attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier 3 » certaines conditions sont nécessaires.

- Tout d'abord, une telle validation ne peut se faire que si l'enseignant-documentaliste a une légitimité à la mener : il lui faut « connaître » les élèves.
Cela nécessite donc la mise en place dans les établissements où ce n'est pas le cas de l'accueil des élèves en demi-classe pour des temps de travail encadrés ; ceci systématiquement et de manière régulière tout au long de l'année scolaire.
- Ensuite, ce travail doit être non seulement progressif de la 6ème à la 3ème mais doit surtout être réactivé régulièrement dans les différents niveaux.
- La nécessité d'un travail au minimum en binôme est réaffirmée (travail interdisciplinaire systématique) associé à une co-évaluation. Un parcours pourrait être proposé à l'élève, parcours dont l'évaluation finale pourrait prendre la forme d'une présentation orale devant plusieurs enseignants.
- Enfin, ce travail méthodologique doit être porté par l'ensemble de la communauté éducative et les conditions de son exercice soulignées comme une nécessité pour chaque classe ; un projet transdisciplinaire pas classe peut être envisagé.

Dans ces conditions, un certain nombre d'item de l'attestation sont en lien avec nos missions et avec le travail que nous menons avec les élèves.

Il s'agit de l'ensemble des items proposés pour la **maîtrise des techniques usuelles de la communication** : s'approprier un environnement informatique de travail, adopter une attitude responsable, créer – produire – exploiter des données, communiquer – échanger et tout particulièrement, s'informer – se documenter.

Certains items de la partie **maîtrise de la langue française** :

domaine Lire : dégager l'idée essentielle d'un texte lu ou entendu, manifester sa compréhension de

textes variés (documentaires ou littéraires), comprendre un énoncé, une consigne,
domaine Écrire : écrire lisiblement et correctement un texte spontanément ou sous la dictée,
répondre à une question par une phrase complète, rédiger un texte bref, cohérent..., adapter le
propos au destinataire et à l'effet recherché, résumer un texte,
domaine s'exprimer à l'oral : prendre la parole en public, adapter sa prise de parole à la situation de
communication, prendre part à un dialogue, un débat, reformuler un texte ou des propos lus, rendre
compte d'un travail individuel ou collectif,
domaine utiliser des outils : dictionnaires et usuels papier ou électroniques.

Certains aussi concernant **l'autonomie et l'initiative** : se familiariser avec l'environnement
économique, les entreprises, les métiers, connaître les systèmes d'éducation, l'autonomie dans un
travail demandé, la capacité à travailler en équipe.

D'autres items pourront aussi être validés par les enseignants-documentalistes en fonction des
projets menés et/ou de leur compétences spécifiques personnelles (formation scientifique par
exemple).

Par exemple, pour pratiquer une démarche scientifique et technologique, l'item qui concerne la
recherche, l'extraction et l'organisation de l'information utile. Ou encore en histoire des arts, l'item
qui concerne le lien entre une œuvre et son contexte historique et culturel. Ou enfin, dans la culture
humaniste le travail sur les médias (connaissance du fonctionnement et rôle des différents médias,
utilisation de ses connaissances pour donner du sens à l'actualité).

Cette ébauche trouvera une prolongation directe dans le travail déjà engagé par l'ensemble des
enseignantes-documentalistes de la ZAP de Libourne que un référentiel de compétence couvrant
tous les niveaux du début du collège à la fin du lycée.